



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC
Mise à jour, avril 2025

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la Direction de la gouvernance et de l'amélioration continue de la Commission municipale du Québec.

Renseignements

Téléphone : 418-691-2014
1-866-353-6767 (sans frais)

Formulaire : [Questions, plaintes et commentaires | Nous joindre \(gouv.qc.ca\)](https://gouv.qc.ca/questionnaires)

Internet : [Commission municipale du Québec \(gouv.qc.ca\)](https://gouv.qc.ca/commission-municipale-du-quebec)

Dépôt légal – 2023, mise à jour avril 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-95903-8 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2023

Table des matières

Table des matières	2
Message du président	3
L'organisation en bref	4
Mission	4
Vision	4
Valeurs	4
Quelques données clés en matière de développement durable	5
Contexte interne	6
Contexte externe	7
Plan d'action de développement durable	8
Action 1 : Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement	8
Action 2 : Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable	9
Action 3 : Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux	10
Tableau synoptique	11

Message du président

Le *Plan d'action de développement durable 2023-2028* de la Commission constitue une mise en œuvre adaptée de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*, dont l'objectif est d'intégrer la recherche d'un développement durable dans toutes les sphères d'intervention du gouvernement.

À cet égard, ce document détaille les trois actions qui guideront la poursuite du déploiement du développement durable au sein de la Commission, à la fois dans son fonctionnement et dans son rayonnement, particulièrement auprès du monde municipal.

Ces engagements, en adéquation avec la vision et les valeurs de la Commission, sont essentiels dans un contexte d'accélération des défis globaux. La conjugaison d'une économie compétitive, d'une consommation et d'une production durables, de même que du renforcement et de l'avènement de milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux s'inscrit dans un effort international.

Notre organisme voit en ces défis pressants une occasion supplémentaire de continuer à agir pour le bénéfice de toutes et tous.

Bonne lecture.

Le président,

Jean-Philippe Marois
Octobre 2023

L'organisation en bref

Mission

À titre d'organisme indépendant voué au domaine municipal, la Commission contribue à améliorer la gouvernance et la gestion municipale et ainsi, affermir la confiance des citoyennes et citoyens envers leurs institutions.

Vision

La Commission se veut un organisme performant, dynamique et moderne qui est reconnu pour la pertinence et le caractère significatif de ses interventions dans le domaine municipal.

Valeurs

Les valeurs choisies par la Commission pour soutenir sa mission et sa vision sont : l'intégrité, l'excellence, l'indépendance, la cohérence, le respect, l'impartialité et la transparence.

Quelques données clés en matière de développement durable

Données clés	Description
2,84	Mesure de départ effectuée selon la Norme BNQ 21000 adaptée aux organismes publics pour évaluer le niveau d'intégration du développement durable dans l'organisation et ses services. Ce résultat montre que l'organisation se situe près du niveau de maturité 3 sur 5, soit d'une culture de conformité. Toutefois, pour certains enjeux ayant obtenu une cote supérieure, cela dénote aussi la mise en place de mesures proactives s'inscrivant dans un modèle d'amélioration continue.
2	Évaluations de la durabilité d'interventions jugées structurantes réalisées au 31 mars 2023 : - <i>Planification stratégique 2019-2024;</i> - <i>Déclaration de services aux citoyennes et citoyens.</i>
12	Actions de sensibilisation et de formation du personnel à l'intégration du développement durable dans leurs pratiques.
1	Processus d'acquisition responsable mis en place (phase 1 acquisitions de 25 000 \$ et plus).
1	Démarche mise en place pour identifier les actions destinées à faire progresser l'intégration du développement durable dans les missions d'audit auprès des municipalités de moins de 100 000 habitantes et habitants et des organismes municipaux.
94	Pourcentage des audiences de la Commission réalisées de manière virtuelle, limitant grandement les déplacements des parties et contribuant à la réduction des gaz à effet de serre.
94	Pourcentage de demandes relatives aux compétences juridictionnelles effectuées à l'aide d'un formulaire sécurisé disponible en ligne. Faisant appel aux nouvelles technologies, la Commission vise à la fois à offrir des services publics plus faciles d'utilisation pour les citoyennes et citoyens et à améliorer sa performance.

Contexte interne

Au cours des cinq dernières années, la Commission s'est vu confier de nouveaux pouvoirs par le gouvernement, renforçant son champ d'intervention dans le domaine municipal. En effet, par l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société de l'Habitation du Québec* (projet de loi n° 155) en avril 2018, la Commission a notamment été mandatée pour enquêter sur la conduite déontologique d'une élue ou d'un élu municipal et pour réaliser des audits de conformité et de performance de certaines municipalités et de certains organismes municipaux. Qui plus est, en novembre 2021, l'adoption du projet de loi n° 49 a conféré à la Commission de nouvelles responsabilités à l'égard de deux matières. La première, en enquête à l'égard des actes répréhensibles commis ou sur le point de l'être auprès d'organismes municipaux et la deuxième, relativement à la formation obligatoire en éthique et déontologie pour les élu·es et élu·es municipaux ainsi que le personnel de cabinet. Depuis le 1^{er} avril 2022, la Commission est ainsi devenue le guichet unique des citoyennes et citoyens et des intervenantes et intervenants du milieu municipal pour le traitement des divulgations ainsi que pour les enquêtes en matière d'intégrité municipale.

Ces changements majeurs ont entraîné une évolution de l'organisation dans son ensemble. À cet effet, l'effectif de la Commission a progressé de façon importante, passant de 24 personnes au 31 mars 2018 à 87 au 31 mars 2023. Dans l'objectif de mettre en place une organisation de travail performante relative à ses nouveaux mandats, la Commission a misé sur le numérique ainsi que sur l'expertise de pointe et les compétences de son personnel. Elle a aussi réalisé plusieurs initiatives d'intelligence collective visant à mettre en place des processus apportant une valeur ajoutée aux clientèles et aux parties prenantes, et ce, dans le respect des exigences gouvernementales.

C'est dans cette perspective que la Commission a également effectué un diagnostic du degré d'intégration du développement durable dans ses pratiques. Cet exercice, effectué sur 21 enjeux repartis en 4 thématiques (transversale, sociale, économique et environnementale), a permis à la Commission de connaître ses limites et ses forces en la matière. Riche de cette connaissance, elle s'est engagée à faire progresser l'intégration du développement durable dans l'organisation et dans ses services à la population. La démarche amorcée pour rendre les services axés sur l'écocoefficacité et l'adoption d'un processus d'acquisition écoresponsables sont des exemples des actions mises de l'avant. Ainsi, la Commission fait les efforts nécessaires pour passer au niveau supérieur lors de la prochaine mesure, qui sera réalisée avant la fin du présent plan d'action.

En 2023, la Commission s'est dotée d'une feuille de route en matière de transformation numérique dans laquelle figure plusieurs initiatives visant à faire évoluer son offre de services et à soutenir le développement d'une gouvernance innovante. Plusieurs de ces initiatives permettront à la Commission de poursuivre son projet de devenir un tribunal 100 % numérique

en déployant des nouveaux outils de communication avec sa clientèle qui lui permettront d'être plus efficace, de mieux répartir ses ressources et de maximiser sa contribution à l'amélioration de la gestion des municipalités à long terme.

Contexte externe

L'avancement du développement durable dans le monde municipal est un défi incontournable. Parmi les enjeux présents, on retrouve le développement économique, social et communautaire, la protection des environnements naturels, la sécurité et le bien-être de la population, la participation citoyenne et la gouvernance. Les municipalités jouent aussi un rôle de première ligne dans plusieurs secteurs, dont la gestion des matières résiduelles, l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées, la mobilité et le transport, l'aménagement et l'occupation du territoire, la préservation et la mise en valeur du patrimoine et de la culture. Tous ces secteurs sont d'une importance vitale pour la qualité de vie de la population. Depuis plusieurs années, le contexte lié aux changements climatiques est venu apporter son lot de défis en accentuant l'ampleur de la tâche. Même si elles ne sont pas assujetties à la *Loi sur le développement durable*, les municipalités prennent des mesures dans les trois dimensions du développement durable (sociale, économique et environnementale) pour rendre les espaces de vie plus résilients. Puisque chaque décision peut faire une différence pour le présent et pour plusieurs décennies, la Commission souhaite, par ses actions, accompagner les municipalités dans leurs efforts d'intervention de manière plus durable sur leur territoire.

Par son mandat de vérification municipale, la Commission effectue des missions d'audit de conformité et de performance auprès des municipalités de moins de 100 000 habitantes et habitants et des organismes municipaux. La Commission travaille à intégrer les principes de développement durable dans ses audits. Ainsi, elle cherche à influencer positivement le monde municipal en proposant des recommandations pour améliorer la durabilité de leurs activités.

En tant que seul organisme indépendant dédié au domaine municipal au sein du gouvernement, la Commission est aussi appelée à intervenir auprès de nombreuses parties prenantes, et ce, partout au Québec. Elle a pour objectif d'enrichir ses relations avec ses partenaires (associations municipales, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que d'autres ministères et organismes du gouvernement) de manière à favoriser l'émergence d'une collaboration permettant d'outiller les municipalités pour faire face aux défis qu'elles doivent relever dans le domaine.

Plan d'action de développement durable

Action 1 : Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement



L'évaluation de la durabilité est la pierre d'assise du *Plan d'action de développement durable 2023-2028* de la Commission. Il s'agit d'une démarche d'analyse intégrée qui permet d'évaluer et de bonifier les interventions structurantes à la lumière des principes de développement durable. La Commission veillera à intégrer les principes de développement durable dans ses actions jugées structurantes¹ dont, la planification stratégique, la déclaration de services aux citoyennes et citoyens et le plan triennal d'audit.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	1.1 Proportion des interventions jugées structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité Mesure de départ : 100 %	100 %	100 %	100 %

¹ Interventions de nature stratégique qui ont un impact significatif sur l'organisation ou sur sa clientèle.

Action 2 : Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable



Étant une organisation de petite taille, la Commission a un faible volume d'achats. Elle a toutefois pris l'engagement d'évaluer ses besoins d'acquisition dans une perspective de durabilité et de hiérarchie des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation). Par la prise en compte de ces considérations, la Commission vise à établir une culture d'achat écoresponsable pour favoriser l'achat écologique, équitable, local et socialement responsable et accompagner ainsi les objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028* (SGDD).

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables	2.1 Proportion des acquisitions responsables pour les nouveaux contrats de 25 000 \$ et plus Mesure de départ : 100%	100 %	100 %	100 %
	2.2 Proportion des acquisitions responsables pour les nouveaux contrats de moins de 25 000 \$ Mesure de départ : S.O. (nouvel indicateur)	75 %	80 %	90 %

Action 3 : Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux



Les municipalités ont un impact important sur la qualité des milieux de vie leur population. Dans ce contexte, la Commission verra à intégrer davantage les considérations liées au développement durable dans ses missions d'audit en utilisant une méthodologie bonifiée. Ainsi, par leurs recommandations, les rapports d'audit peuvent accompagner les municipalités dans leurs efforts pour rendre les milieux de vie plus durables, inclusifs et conviviaux. La Commission aspire à être un moteur de changement et à influencer positivement le monde municipal.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
4.1.1 Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire	3.1 Proportion des rapports d'audit publiés ayant une contribution sur la durabilité des activités des municipalités et des organismes municipaux du Québec Mesure de départ : S.O. (nouvel indicateur)	30%	45%	55%

Tableau synoptique

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	1. Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement	1.1 Proportion des interventions jugées structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité Mesure de départ : 100 %	100 %	100 %	100 %
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables	2. Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable	2.1 Proportion des acquisitions responsables pour les nouveaux contrats de 25 000 \$ et plus Mesure de départ : 100%	100 %	100 %	100 %
		2.2 Proportion des acquisitions responsables pour les nouveaux contrats de moins de 25 000 \$ Mesure de départ : S.O. (nouvel indicateur)	75 %	80 %	90 %

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
4.1.1 Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire	3. Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux	3.1 Proportion des rapports d'audit publiés ayant une contribution sur la durabilité des activités des municipalités et des organismes municipaux du Québec Mesure de départ : S.O. (nouvel indicateur)	30%	45%	55%

